



VÉ MAZDA MX-30 2022

CALENDRIER D'ENTRETIEN ESSENTIEL D'USINE DE MAZDA

CONCESSIONNAIRE MAZDA CERTIFIÉ EN VÉHICULES ÉLECTRIQUES – À VOTRE SERVICE

Notre premier véhicule entièrement électrique est conçu pour vous permettre d'approfondir votre lien avec votre Mazda grâce à des caractéristiques qui améliorent le plaisir de conduire. C'est ce que nous appelons Jinba Ittai. En concevant le système de véhicule électrique e-Skyactiv en nous basant sur des caractéristiques humaines, nous sommes en mesure d'atteindre l'équilibre parfait entre la maniabilité intuitive et le rendement du véhicule.

Les techniciens formés en usine et les pièces d'origine Mazda sont les seuls moyens de vous aider à maintenir ces performances. Sans cette expertise, et sans les pièces conçues et fabriquées spécifiquement pour votre Mazda, un entretien inadéquat, incomplet et insuffisant peut entraîner des problèmes de fonctionnement.

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles nous vous recommandons de toujours consulter un concessionnaire Mazda certifié en véhicules électriques pour l'entretien de votre véhicule :

-  Des connaissances et des compétences techniques sont nécessaires pour manipuler son système haute tension
-  Nos techniciens Mazda qualifiés spécialisés en véhicules électriques ont suivi la formation de Mazda sur les véhicules électriques et réussi les tests en vue d'entretenir votre véhicule électrique MX-30 en toute sécurité
-  Nous n'utilisons que des pièces d'origine Mazda et des outils spécialisés pour entretenir votre Mazda avec précision et en toute sécurité
-  Nous disposons d'aires de service dédié aux véhicules électriques pour entretenir les véhicules électriques Mazda en toute sécurité





BIENVENUE AU PLAISIR DE CONDUIRE

Profitez d'une expérience de conduite vraiment intuitive, grâce à la tenue de route et à la maniabilité unique du véhicule électrique Mazda MX-30, associées à la technologie électrique intelligente e-Skyactiv : conçue pour vous accompagner partout où la vie vous mène.

Il s'agit de la nouvelle norme pour un VUS électrique. Pour votre tranquillité d'esprit, vous ne devriez confier l'entretien de votre véhicule qu'à un technicien Mazda qualifié spécialisé en véhicules électriques chez votre concessionnaire Mazda certifié en véhicules électriques.

PROFITEZ DE NOTRE PLAN D'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DE 2 ANS SANS FRAIS*

Votre sécurité et votre tranquillité d'esprit sont notre priorité. C'est pourquoi chaque nouvelle Mazda MX-30 EV 2022 est livrée avec notre plan d'entretien programmé de 2 ans ou 32 000 KM (selon la première éventualité) sans frais*, conformément aux services essentiels 1 et 2 (détails à la page suivante). Ce plan garantit que votre MX-30 EV est maintenue en pleine forme par nos techniciens formés en usine, sans frais supplémentaires pour vous.

ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE MAZDA MX-30

Le calendrier d'entretien recommandé par Mazda est spécialement conçu pour vous aider à assurer le bon fonctionnement de votre véhicule électrique MX-30 pour des années à venir. Votre véhicule électrique MX-30 doit être entretenu tous les 12 mois ou 16 000 KM, selon la première éventualité. Consultez votre manuel du propriétaire pour en savoir plus ou contactez votre concessionnaire Mazda.



CALENDRIER D'ENTRETIEN ESSENTIEL D'USINE

Étant donné que votre véhicule électrique MX-30 n'est pas équipé d'un moteur à combustion, il ne nécessite aucune vidange d'huile. Vous devez cependant faire vérifier régulièrement vos pneus, votre système de freinage et vos systèmes électriques.

Pour continuer d'être admissible à la garantie et protéger votre investissement, il vous incombe d'entretenir correctement votre véhicule conformément aux calendriers d'entretien recommandés par le fabricant.

Le calendrier d'entretien essentiel du véhicule électrique MX-30 est conçu pour les conditions de conduite au Canada, y compris les intervalles d'entretien réguliers recommandés.

Étant donné que votre véhicule électrique MX-30 ne doit être entretenu qu'une fois par an, effectuer l'entretien recommandé par le fabricant aux intervalles recommandés est essentiel pour garantir une bonne performance et un bon fonctionnement.

ENTRETIEN ESSENTIEL 1

Tous les 16 000 KM ou 12 mois**

Effectuer l'entretien des freins de :

- Freins avant et arrière (démontage, inspection, nettoyage et lubrification des composants du frein)

Remplissage du niveau de liquide de :

- Niveau du liquide de refroidissement
- Niveau du liquide lave-glace
- Niveau du liquide de frein

Inspection générale de :

- Port de charge
- Trousse de réparation des crevaisons
- Santé du véhicule

Inspection relative à l'usure :

- Pression et usure des pneus
- Permutation des roues
- Usure et état des freins

Inspection sous le capot :

- Conduites de chauffage, de climatisation et de liquide de refroidissement
- État de la batterie au plomb ordinaire
- Fuites de liquides

Inspection de la carrosserie, de la suspension et des composants de la transmission :

- Amortisseurs/jambes de suspension et suspension
- Direction et roues
- Usure des balais d'essuie-glace et buses de pulvérisation
- Fonctionnement de la boîte de vitesses
- Application de lubrifiant sur tous les verrous et toutes les charnières
- État de la carrosserie : rouille, corrosion et perforation
- Composants électriques (klaxon, clignotants, feux)

ENTRETIEN ESSENTIEL 2

Tous les 32 000 KM ou 24 mois**

En plus de tous les éléments énumérés dans **Entretien 1**, cet entretien comprend également le rinçage et le remplacement du liquide de frein, ainsi qu'une inspection visuelle et le serrage des boulons et des écrous sur le châssis et la carrosserie, au besoin.

INTERVALLES D'ENTRETIEN SPÉCIAUX

- Remplacer le filtre à air d'habitacle tous les 40 000 KM ou 24 mois***

- Remplacer le liquide de refroidissement pour la première fois à 192 000 KM ou 180 mois, puis répéter tous les 96 000 KM ou 60 mois**

- Remplacer la bouteille de liquide de la trousse de réparation des crevaisons avant la date d'échéance



SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE

Le véhicule électrique MX-30 est doté d'une fonction de surveillance de l'état du véhicule qui vous avertit des besoins d'entretien en allumant le témoin de clé ou en affichant un message sur le tableau de bord, ou les deux.



L'affichage ou le témoin en forme de clé s'allume avant d'atteindre l'intervalle maximal de 16 000 KM ou 12 mois (après l'entretien précédent), selon la première éventualité.

Quand vient la période d'entretien prescrit, faites inspecter et entretenir votre véhicule électrique MX-30 par un concessionnaire Mazda certifié en véhicules électriques dès que possible. Si l'entretien est négligé, une baisse de performance du véhicule ou des dommages peuvent survenir.

APPLICATION MYMAZDA

L'état du véhicule et le bilan de santé du véhicule disponibles dans Entretien MyMazda indiquent la date d'entretien prescrit pour le véhicule enregistré à tout moment sur votre téléphone intelligent. L'application MyMazda enverra également des avis d'entretien.

* Le plan est offert à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique MX-30 2022 neuf chez un concessionnaire Mazda certifié en véhicules électriques au Canada. Le plan est estimé à 500 \$ (selon le prix moyen estimé des pièces et de la main-d'œuvre chez les concessionnaires Mazda certifiés en véhicules électriques en septembre 2021) et couvre deux (2) entretiens prescrits recommandés par le fabricant à des intervalles de 1 an ou 16 000 KM (selon la première éventualité) et de 2 ans ou 32 000 KM (selon la première éventualité) selon les conditions de conduite normales, comme l'indique le manuel du propriétaire. La couverture débute à la première des dates suivantes : la date à laquelle le véhicule est livré au premier client au détail, la date à laquelle il est loué ou la date à laquelle il est mis en service par Mazda ou un concessionnaire Mazda autorisé au Canada à des fins commerciales. Le plan ne comprend pas la réparation ou l'entretien des pièces sujettes à l'usure et d'autres réparations qui ne sont pas indiquées dans le manuel du propriétaire. Tous les entretiens doivent être réclamés pendant la période de deux (2) ans ou 32 000 KM. Passé ce délai, les entretiens seront perdus et aucune réclamation ne pourra être soumise pour tout entretien en cours. Offre non monnayable. Certaines restrictions s'appliquent. Consultez votre concessionnaire Mazda participant pour connaître les restrictions et tous les détails.

** Selon la première éventualité. Veuillez vous reporter à votre concessionnaire ou au manuel du propriétaire pour en savoir plus sur l'entretien prescrit pour votre véhicule.

† Un (1) filtre à air d'habitacle est inclus dans le plan d'entretien prescrit sans frais pendant 2 ans.



FONDÉE EN 1920 À HIROSHIMA, AU JAPON

VIVEZ CHAQUE INSTANT®

N° de pièce 999994EVM22FR